

**Conseil Municipal de HAUTECOURT ROMANECHÉ**  
**Réunion du Jeudi 08 septembre 2016**

---

**Présents :** AZNAR Vincent ; BESANCON Carine ; BOUVARD Mélinda ; CALLOCH Pascal ; CROUZET Annick ; DESBOIS Marc ; FUYATIER Isabelle ; LANDES René ; LEVEQUE Michel ; PHILIBERT Sophie.

**Excusé :** BERGERY Franck

**Secrétaire de séance :** FUYATIER Isabelle

**Ordre du Jour :**

- Indemnité au comptable.
- Délibération modificative (formation site internet).
- Commune de DRVAR : demande de jumelage.
- Points sur les commissions.
- Questions diverses.

Le conseil municipal approuve le compte rendu du 30 juin 2016.

**Délibérations :**

- Suite à sa nomination au poste de comptable public de la Trésorerie Municipale de Bourg en Bresse, Mme CHAMBON RICHEME sollicite la commune afin de contribuer au paiement de l'indemnité de conseil et d'assistance.

Le conseil vote à l'unanimité l'octroi cette indemnité.

- Monsieur Le Maire présente au conseil municipal les conditions de location de l'ordinateur portable de la mairie. Ces dernières étant jugées excessives (2400 € de location sur 4 ans, sans acquisition de l'appareil), Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à prendre une décision modificative au budget permettant l'achat d'un ordinateur, sa maintenance, ainsi que le transfert des données, pour un montant de 650 €uros.

Accord du conseil.

- Renouvellement de la convention avec la SPA :

La convention liant la Commune à la SPA arrive à échéance. Il convient de la renouveler pour un montant de 0,35 cts par habitant.

Le conseil se prononce à l'unanimité en faveur du renouvellement.

- Approbation du rapport annuel 2015 du Syndicat des eaux Ain Suran.

Vote à l'unanimité.

**\* Financement d'une formation pour le site internet :**

Trois conseillers sont volontaires pour travailler sur l'actualisation du site internet, mais demandent à pouvoir bénéficier d'une aide technique.

Un devis a été demandé pour un montant de 350 euros HT.

Vote à l'unanimité.

**\* Salle des fêtes de Romanèche :**

Monsieur le Maire confirme l'acceptation de la dotation d'équipement pour les territoires ruraux (DETR), ainsi que celle liée au fond de soutien de la Communauté de Communes de La Vallière. Il précise néanmoins être dans l'attente des subventions départementales, subventions essentielles à la réalisation du projet.

La fermeture de la salle des fêtes à la location est à envisager au cours du premier trimestre 2017

**\* Demande de jumelage de la commune de DRVAR en BOSNIE :**

Suite à la visite (initiée par Monsieur GAYRAUD) d'une délégation de la commune de DRVAR en BOSNIE, une demande de jumelage est proposée au conseil municipal. Le conseil municipal ne souhaite pas pour l'instant mettre en place un nouveau jumelage.

En effet, la présence d'un jumelage déjà existant, la difficulté de recruter des bénévoles, la méconnaissance de la langue, le manque de similitude entre nos deux communes, conduisent le conseil à se positionner contre le projet.

Par contre, il est proposé de faire un lien avec le nouveau directeur d'école pour envisager, s'il le souhaite, des échanges entre les enfants des deux communes.

**\* Permis de construire :**

Suite à un problème de permis de construire à Chambod, le maire a procédé à une mise en demeure de cesser des travaux.

L'instruction du dossier a été confiée à la DDT (Direction Départementale des Territoires) qui statuera sur la validité du projet.

**\* Point sur les commissions :**

**- Révision du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale):**

Une réunion du SCOT s'est déroulée le 31 août 2016. En ce qui concerne les délibérations, deux communes ont voté contre. La DDT (Direction Départementale des Territoires) a rejeté le projet. Une réunion publique a été programmée le 14 septembre 2016 à Villereversure, dans le cadre de l'enquête publique ouverte du 12 septembre au 14 octobre 2016.

Un dossier pour consultation est disponible en mairie.

**- Commission Communication:**

Le premier forum des associations s'est tenu le 03 septembre 2016.

16 associations étaient représentées.

Le nombre de visiteurs a été estimé à environ une soixantaine de personnes.

L'objectif est rempli: permettre aux associations de se connaître et de se faire connaître du public.

**- CMJ (Conseil Municipal Jeunes) :**

Pique-nique organisé avec les parents à la Fontaine de Buenc. Des travaux de désherbage ont été accomplis, et un premier bilan du mandat a été réalisé.

**- CCAS (Centre communal d'action sociale):**

Une réunion du CCAS s'est tenue le 06 septembre 2016 pour préparer le repas des anciens (repas et animation).

Les deux groupes de travail, un à destination des jeunes et l'autre des seniors, continueront à fonctionner.

Une prochaine réunion Inter CCAS sera programmée ultérieurement.

**- Questions diverses :**

° Enfouissement des lignes à Merloz : 6 poteaux de lignes Haute Tension seront déposés et les lignes enfouies courant septembre.

° Cantine scolaire : le cuisiner, remplaçant de Madame CHABERT actuellement en congé parental, a fait l'objet d'un licenciement. Un recrutement est en cours pour ce poste. Actuellement, pour pallier à l'urgence, des plateaux repas sont distribués aux enfants.

° Suite à un incident lors du passage du car scolaire à Perroi, il est rappelé aux habitants que le stationnement des véhicules ne doit pas entraver la circulation.

° Assainissement individuel :

Une nouvelle opération pour vider les fosses septiques est prévue fin octobre 2016, avec la société BIAJOUX. Il est nécessaire de regrouper les demandes (au moins 10 personnes) afin de limiter le coût.

Pour ce faire, vous pouvez vous adresser à René Landes, conseiller municipal :

Mail : [r-landes@orange.fr](mailto:r-landes@orange.fr) - Tel : 06 83 45 12 00.

° PumpTrack :

L'entreprise GILSON TRACK a réalisé la forme de la piste et finalisera l'enrobé fin septembre 2016. Le conseil questionne Monsieur le Maire quant au coût final du projet. 30 000 €uros avaient été budgétés. Le coût total ne devrait pas dépasser les 20 000 euros pour la commune, précisant que cette réalisation s'élève à environ 70 000 euros HT mais que ce projet est rendu possible grâce à la fourniture gratuite de granulats par l'Entreprise FONTENAT et d'enrobé par l'Entreprise DANNENMULLER.

**Permis de construire (dossier déposé en Mairie)**

M. CALIS Durak  
Ecailler

M. COMTET Frédéric  
2947 route du Port  
CHAMBOD

EARL LES JARDINS DE MARGUERITE  
693 route des Villages  
PERROI

**Déclaration préalable (dossier déposé en Mairie)**

M. GERARD Pierre-Adrien  
137 lotissement la Treille  
ROMANECHÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15

Le Marie,

Vincent AZNAR

